

Une méthodologie adaptée par l'ARS et les médecins, pour réduire les inégalités d'accès aux soins

Une fois ces prérequis nationaux connus, l'ARS Hauts-de-France a souhaité pouvoir déroger, à titre expérimental, aux modalités de fixation des ZIP et des ZAC, pour tenir compte des circonstances locales.

Cette dérogation a été accordée par le Ministère à titre expérimental. Cette capacité de dérogation est cependant limitée, l'ARS devant impérativement respecter le pourcentage de ZIP et de ZAC assigné à la région

C'est dans cette perspective que l'ARS a associé les représentants des médecins généralistes de la région pour **inclure des critères complémentaires, permettant d'affiner les analyses et de mieux appréhender la réalité de chaque territoire** : la densité de médecins, les dynamiques d'installation et de départs, la patientèle moyenne de chaque médecin, etc.

Une attention particulière a aussi été apportée par l'ARS à **l'état de santé de la population et aux territoires les plus défavorisés** socialement.

Une phase de concertation a été ouverte suite à ces travaux et avant la finalisation du zonage. Ce long travail d'observation de terrain et de concertation permet de **proposer un zonage mieux adapté à la réalité de terrain observée en région** : près de la moitié des zones proposées aujourd'hui n'étaient pas identifiées comme telles par la méthodologie nationale.

Au final, la population couverte par le nouveau zonage s'élève à 2 454 327 habitants. Les ZIP concernent 543 communes, les ZAC englobent quant à elles 1 630 communes. 2 173 communes ont été identifiées sous-denses et bénéficieront ainsi de moyens pour lutter contre les difficultés de démographie médicale (contre 1419 actuellement).

Le zonage sera évalué chaque année afin d'analyser l'évolution de la situation des territoires et des besoins des habitants. Il pourra le cas échéant être révisé.

Les travaux de détermination des zonages des autres professions sont d'ores et déjà enclenchés, notamment pour les professions d'orthophonistes et de masseurs-kinésithérapeutes.